

Le Programme de Soutien au Dialogue Afrique-UE sur la Migration et la Mobilité

(MMD III)

MÉCANISME DE SUBVENTION

1. APPEL À PROPOSITIONS

Référence de la publication : ICMPD/2024/1/MMD/GF/AU

NOTE DE CLARIFICATION N°1

Publiée le 21/05/2024

Note 1: La note de clarification est disponible en anglais et en français, la version anglaise prévalant.

L'ICMPD souhaite informer les candidats potentiels des mises à jour suivantes de l'appel à propositions susmentionné.

Veuillez voir ci-dessous les détails des modifications apportées à la documentation de l'appel à propositions:

1) Les lignes directrices à l'intention des demandeurs de subvention (fichier : MMD III_1. Call for Proposals_Guidelines for Applicants_FR ont été mise à jour.

Le texte des lignes directrices à l'intention des demandeurs a été modifié comme suit:

- Sous le titre « *Éligibilité des coûts : coûts qui peuvent être inclus* », section 2.4 des lignes directrices, le texte suivant a été supprimé :

« Cela comprend l'équipement soumis à l'amortissement conformément aux conventions comptables de l'ICMPD. »

- Sous le titre « *Éligibilité des coûts : coûts qui peuvent être inclus* », section 2.4 des Lignes directrices à l'intention des demandeurs, le paragraphe suivant :

« Les coûts salariaux du personnel peuvent être éligibles dans la mesure où ils se rapportent au coût d'activités que le bénéficiaire n'exercerait pas si l'action n'était pas entreprise. Ces coûts doivent être conformes aux politiques de rémunération officielles

de l'organisation ainsi qu'à la législation locale. La méthode de calcul du salaire doit être clairement expliquée dans le budget. »

a été révisé comme suit :

« Les coûts salariaux du personnel peuvent être éligibles dans la mesure où ils se rapportent au coût d'activités que le bénéficiaire n'exercerait pas si l'action n'était pas entreprise. Le coût total des ressources humaines ne doit pas dépasser 30 % du total des coûts directs éligibles. Ces coûts doivent être conformes aux politiques de rémunération officielles de l'organisation ainsi qu'à la législation locale. La méthode de calcul du salaire doit être clairement expliquée dans le budget. »

- Sous le titre « *Grille d'évaluation d'une note conceptuelle* », section 3.7 des lignes directrices, le texte suivant:

<p>2.4. Dans quelle mesure les codemandeurs et les acteurs associés sont-ils pertinents et stratégiquement choisis ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les responsabilités entre les partenaires (le cas échéant) sont-elles clairement définies ? - La proposition a-t-elle une approche multi-pays ? - Les autorités locales sont-elles impliquées ? - Le partenariat implique-t-il des organisations communautaires et/ou de jeunesse ? - Le partenariat favorise-t-il la coopération Sud-Sud ou la coopération Nord-Sud ? 	5
--	---

a été révisé comme suit :

<p>2.4. Dans quelle mesure les codemandeurs et les acteurs associés sont-ils pertinents et stratégiquement choisis ? (En cas d'absence de codemandeurs, le score sera diminué).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les responsabilités entre les partenaires (le cas échéant) sont-elles clairement définies ? - La proposition a-t-elle une approche multi-pays ? - Les autorités locales sont-elles impliquées ? - Le partenariat implique-t-il des organisations communautaires et/ou de jeunesse ? - Le partenariat favorise-t-il la coopération Sud-Sud ou la coopération Nord-Sud ? 	5
---	---

- Sous le titre « *Grille d'évaluation d'une demande complète* », section 3.13 des lignes directrices, le texte suivant:

<p>4.1. Dans quelle mesure les codemandeurs et les acteurs non impliqués financièrement sont-ils choisis stratégiquement et pertinents (s'il n'y a pas de codemandeurs, la note sera diminuée) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - La proposition a-t-elle une approche multi-pays ? - Les autorités locales sont-elles impliquées ? - Y a-t-il des organismes spécialisés de l'UA et/ou des CER impliqués ? - Le partenariat implique-t-il des organisations communautaires et/ou de jeunesse ? - Le partenariat favorise-t-il la coopération entre les acteurs basés en Afrique et en Europe ? 	5x2
---	-----

a été révisé comme suit :

<p>4.1. Dans quelle mesure les codemandeurs et les acteurs non impliqués financièrement sont-ils choisis stratégiquement et pertinents (s'il n'y a pas de codemandeurs, la note sera diminuée) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - La proposition a-t-elle une approche multi-pays ? - Les autorités locales sont-elles impliquées ? - Le partenariat implique-t-il des organisations communautaires et/ou de jeunesse ? - Le partenariat favorise-t-il la coopération Sud-Sud ou la coopération Nord-Sud ? 	5x2
---	-----

- Sous le titre « *Demande complète* », section 3.9 des lignes directrices, le texte suivant:

“Documents requis pour la soumission :

- a. Formulaire de demande complète (annexe C) :** dûment rempli, avec la déclaration signée par le demandeur principal et le mandat signé par chaque codemandeur (le cas échéant). Le formulaire peut être rempli en anglais ou français.
- b. Fiche Budget (annexe D) :** dûment rempli et signé par le demandeur principal. La fiche peut être remplie en anglais ou français.
- c. Formulaire d'analyse financière en bonne et due forme (annexe E) :** du demandeur principal et du ou des codemandeurs. Le formulaire doit être rempli en anglais.
- d. Déclaration sur l'honneur (annexe F) :** signée par le demandeur principal et le(s) codemandeur(s) attestant qu'ils ne sont pas dans l'une des situations d'exclusion. La déclaration doit être remplie en anglais.
- e. Formulaire d'identification financière (annexe G) :** du demandeur principal (et non du ou des codemandeurs). La banque doit être située dans le pays où le demandeur principal est établi. Si le demandeur principal a déjà soumis un formulaire

d'identification financière dans le passé pour un contrat dans lequel l'ICMPD était en charge des paiements et a l'intention d'utiliser le même compte bancaire, une copie du formulaire d'identification financière précédent peut être fournie à la place (le document doit être signé et tamponné par la personne autorisée de la banque concernée). Le formulaire doit être rempli en anglais."

a été révisé comme suit :

"Documents requis pour la soumission :

- a. Formulaire de demande complète (annexe C) :** les demandeurs principaux doivent respecter le format du formulaire de demande et remplir les paragraphes et les pages dans l'ordre. Le formulaire doit être rempli soigneusement et clairement, y compris la déclaration signée par le demandeur principal et le mandat signé par chaque codemandeur (le cas échéant), afin de garantir une évaluation correcte. Le formulaire peut être soumis **en anglais ou en français**.
- b. Fiche Budget (annexe D) :** Le formulaire doit être rempli en suivant les instructions données dans la première feuille du modèle de budget. Veuillez vous assurer que le formulaire est dûment rempli et signé par le demandeur principal. Le formulaire peut être soumis **en anglais ou en français**.
- c. Formulaire d'analyse financière en bonne et due forme (annexe E) :** Signée par les demandeurs principaux et les codemandeurs certifiant qu'ils ne se trouvent pas dans l'une des situations d'exclusion. Le formulaire doit être rempli **en anglais**.
- d. Déclaration sur l'honneur (annexe F) :** signée par le demandeur principal et le(s) codemandeur(s) attestant qu'ils ne sont pas dans l'une des situations d'exclusion. La déclaration doit être remplie **en anglais**.
- e. Formulaire d'identification financière (annexe G) :** du demandeur principal (et non du ou des codemandeurs). La banque doit être située dans le pays où le demandeur principal est établi. Si le demandeur principal a déjà soumis un formulaire d'identification financière dans le passé pour un contrat où ICMPD était chargée des paiements et qu'il a l'intention d'utiliser le même compte bancaire, une copie du formulaire d'identification financière précédent peut être fournie à la place (le document doit être signé et tamponné par la personne autorisée de la banque concernée). Le formulaire doit être rempli **en anglais**."

Les nouvelles versions des documents peuvent être téléchargées après s'être connecté à la plateforme de candidature électronique.

Les candidats doivent tenir compte des versions mises à jour lors de la préparation et de la soumission de leur candidature.